



Luxembourg, le 10 janvier 2012

Monsieur le Président de la CGFP
28, Dernier Sol
L-2543 Luxembourg

Monsieur le Président,

Nous accusons bonne réception de votre courrier du 4 janvier dernier par lequel vous nous demandez de vous communiquer d'urgence notre décision sur cinq points litigieux que vous nous rappelez, ceci avant nos réunions avec les organisations sectorielles. Qu'il nous soit permis de vous apporter à ce sujet les précisions et observations suivantes.

Il n'est certainement pas inutile de rappeler pour commencer que c'était votre organisation qui, à d'itératives occasions, avait revendiqué que le Gouvernement entre en dialogue avec les associations professionnelles de la CGFP. Vous avez introduit par ailleurs à deux reprises des demandes de prolongation du délai initial fixé en vue de la remise des prises de position par ces dernières, dont la dernière échéance vient d'expirer le 6 janvier dernier. Vous êtes assurément au courant de ce que le Gouvernement a fixé à ce jour quelque trente entrevues avec vos sous-organisations en janvier 2012.

Comme vous pouvez le constater, le Gouvernement est donc bien entré dans le dialogue revendiqué par la CGFP, et il entend terminer ce dialogue en toute transparence et sérénité, conformément au souhait exprimé de votre part lors de notre réunion commune du 12 décembre 2011.

Nous voudrions ajouter qu'à cette même occasion, nous vous avons fait savoir que, après la phase de dialogue avec les associations et sur la base de toutes les revendications introduites, le Gouvernement allait négocier avec la CGFP dans le même esprit de dialogue les points considérés comme litigieux par votre organisation. Nous vous rappelons qu'à la même occasion, nous avons encore invité la CGFP de fournir par écrit au Gouvernement des propositions de texte d'amendements sur les points que vous considérez comme litigieux jusqu'au mois de janvier 2012, et que le président de la CGFP avait marqué son accord avec cette approche, tout en affirmant vouloir trouver des solutions dans le dialogue. Nous pensons pouvoir dire qu'une telle attitude nous est chère à nous tous.

Nous avons voulu rappeler ces antécédents pour souligner, d'une part, que tous les textes des réformes se trouvent toujours en phase d'avant-projets de loi, et que, avant de proposer au Gouvernement des projets de loi définitifs, il est pour nous évident de nous concerter en temps utile avec la CGFP. Mais nous restons d'autre part d'avis que les textes actuels sont conformes à l'accord, tout en vous annonçant d'ores et déjà notre disposition à y apporter les précisions qui le cas échéant s'avèreraient nécessaires. Nous ajoutons cependant que cela ne saurait se faire de façon sereine qu'après l'accomplissement de la phase de dialogue avec les associations professionnelles.

Finalement, nous voudrions profiter de l'occasion pour vous rappeler que le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative a publié en date du 22 décembre 2011 sur son site Internet un document contenant des précisions et des propositions supplémentaires par rapport aux textes sur les réformes. Par ailleurs, nous vous informons qu'une version revue de la grille d'appréciation vous parviendra dans les prochains jours.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Octavie MODERT
Ministre dél. à la Fonction publique
et à la Réforme administrative



François BILTGEN
Ministre de la Fonction publique
et de la Réforme administrative